

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE CONGENIES
DU MARDI 4 AVRIL 2017**

Convoqué le 23 mars 2017, le Conseil Municipal de Congénies s'est réuni en séance publique, en Mairie, le mardi 4 avril 2017 à 18H30.

Ouverture de la séance à 18H30, présidé par Michel FEBRER, Maire

M. Dominique VINCENTI a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : Michel FEBRER, Maxime BOSC, Josiane BERTHON-BOGUD, Frédéric BRUNEL, Pierre EGLY, Jacqueline FAURE/EVESQUE, Michel MARTIN, Paulette REDLER, Sylvie SALAS, Adrien SAPET, Nicolas VALETTE, Dominique VINCENTI,

Absents excusés : Françoise COSTA, Brigitte ABAD, Jean-Michel RAVEL, Chantal QUILLERIE

Absents : Carmen ALONSO, Mathilde AVESQUE, Mireille WOLF

Procurations : B. ABAD à F. BRUNEL, F. COSTA à P. REDLER, J-M RAVEL à A. SAPET, Ch. QUILLERIE à S. SALAS

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 2 - Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 avril 2017
- 3 - Budget commune : approbation du compte de gestion 2016
- 4 - Budget commune : - approbation du compte administratif 2016
- affectation des résultats 2016
- 5 - Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2016
- 6 - Budget assainissement : - approbation du compte administratif 2016
- affectation des résultats 2016
- 7 - Budget commune : vote du budget primitif 2017 – vote du taux des 3 taxes
- 8 - Détermination du coût moyen horaire d'un agent des services techniques (travaux en régie 2017)
- 9 - Budget assainissement : vote du budget primitif du service de l'assainissement 2017
- 10 - Dissolution du SIAPV (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Plaine de la Vaunage)

Informations diverses

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Adopté à l'unanimité

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2017

M. FEBRER informe les membres du conseil municipal que :

- les délibérations ont été transmises en Préfecture le 28 mars 2017 et visées le 28 mars 2017
- le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 31 mars 2017
- le procès verbal a été transmis aux membres du conseil municipal le 31 mars 2017

Il est demandé au Conseil Municipal,

D'approuver le procès verbal de la séance du 27 mars 2017

Approuvé à l'unanimité

EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS :

N° 2017_015 :

FINANCES – Budget COMMUNE – Approbation du compte de gestion 2016

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Mme Paulette REDLER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de la commune de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le

Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour à l'unanimité

N° 2017_016 :

BUDGET COMMUNE : Approbation du compte administratif 2016 – Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Madame Paulette REDLER soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2016 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Paulette REDLER, élu Présidente de séance présente par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2016, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	263 800,00 €	203 988,28 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	265 740,00 €	245 945,38 €
014	Atténuations de produits	173 700,00 €	173 688,00 €
65	Autres charges gestion courante	100 015,00 €	86 935,52 €
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		
	Total dépenses réelles de fonctionnement	803 255,00 €	710 567,18 €
66	Charges financières	33 000,00 €	28 630,63 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €	€
	Total dépenses réelles de fonctionnement	837 755,00 €	739 197,81 €
023	Virement à la section d'investissement	107 495,00 €	
042	Op. d'ordre entre section (amortissement)	11 252,00 €	11 251,42 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.		
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	118 747,00 €	11 251,42 €
	TOTAL	956 502,00€	750 449,23 €
	Pour information		
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté N-1		

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations
13	Atténuations de charges	1 000,00 €	3 419,31 €
70	Produits des services	18 550,00 €	17 672,10 €
73	Impôts et taxes	524 960,00 €	533 415,89 €
74	Dotations et participations	278 703,00 €	259 538,06 €
75	Autres produits de gestion courante	51 000,00 €	56 794,66 €
	Total des recettes de gestion courante	874 213,00 €	867 166,86 €
76	Produits financiers		4,86 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	4 306,98 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires		
	Total recettes réelles de fonctionnement	875 213,00 €	875 151,86 €
042	Op. d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	8 325,84 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. Fonct.		
	Total recettes d'ordre de fonctionnement	18 000,00 €	8 325,84 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		893 213,00 €	883 477,70€
Pour information R 002 excédent de fonctionnement reporté N-1		63 289,86 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
10	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	24 900,00 €	4 272,37 €	
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	928 400,00 €	595 390,54 €	241 800,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des dépenses d'équipement	953 300,00 €	599 662,91 €	241 800,00 €
10	Dotations, fonds divers, réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	80 000,00 €	75 324,89 €	180,00 €
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)			
20	Dépenses imprévues			
26	Participation et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des dépenses financières	80 000,00 €	75 324,89 €	180,00 €
45	Total des opérations pour compte de tiers			
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 033 300,00 €	674 987,80 €	241 980,00 €
40	Op. d'ordre de transfert entre sections	18 000,00 €	8 325,84 €	
41	Opérations patrimoniales	18 200,00 €	17 184,00 €	
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 200,00 €	25 509,84 €	
TOTAL		1 069 500,00 €	700 497,64 €	241 980,00 €
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				

INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
10	Stocks			
13	Subventions d'investissement	105 327,00 €		91 917,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	390 000,00 €	350 000,00 €	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			

21	Immobilisations corporelles		205,69 €	
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	495 327,00 €	350 205,69 €	91 917,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	70 800,00 €	79 635,62 €	
1068	Excédents de fonct. Capitalisés	170 000,00 €	170 000,00 €	
138	Autres subv. d'invest. non transf.	10 000,00 €	2 400,00 €	10 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 457,00 €	6 362,00 €	
18	Compte de liaison : affect° (BA, régie)			
26	Participation et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
	Total des recettes financières	254 257,00 €	258 397,62 €	10 000,00 €
45	Total des opérations pour compte de tiers			
	Total des recettes réelles d'investissement	749 584,00 €	608 603,31 €	101 917,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	107 495,00 €		
40	Op. d'ordre de transfert entre sections	11 252,00 €	11 251,42 €	
41	Opérations patrimoniales	18 200,00 €	17 184,00 €	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	136 947,00 €	28 435,42 €	
TOTAL		886 531,00 €	637 038,73 €	101 917,00 €
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1		182 969,61 €		

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice	recettes	883 477,70 €	recettes	637 038,73 €
	dépenses	750 449,23 €	dépenses	700 497,64 €
Résultat de l'exercice 2016	résultat	133 028,47 €	résultat	- 63 458,91 €
Résultat de l'exercice 2015	Résultat clôture Exercice 2015	233 289,86 €	Cpte 001 déficit d'investissement	
	Part affecté à Invest. Art. 1068	170 000,00 €	Excédent d'investissement	182 969,61 €
	Reste en report Art. 002 RF	63 289,86 €	résultat	182 969,61 €
Résultat de clôture 2016	résultat	196 318,33 €	résultat	119 510,70 €
Reste à réaliser	recettes		recettes	101 917,00 €
	dépenses		dépenses	241 980,00 €
Résultat des reports	résultat		résultat	- 140 063,00 €
Résultat global avec les reports	résultat	196 318,33 €	résultat	- 20 552,30 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le budget primitif 2016 de la commune adopté par délibération du conseil municipal du 05/04/2016

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016, présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 de la commune présenté par Mme Paulette REDLER,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme Paulette REDLER, Présidente de séance,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **donne acte** de la présentation faite du compte administratif 2016, pour l'exercice 2016,
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous comme suit :

Section de fonctionnement	196 318,33 €
Section d'investissement	119 510,70 €

- **vote** les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement,
- **affecte** le résultat de la section de fonctionnement soit **196 318,33 €** au budget primitif de la commune de la manière suivante :

Affectation au crédit du compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	100 000,00 €
Report en fonctionnement du solde au compte 002	96 318,33 €

Pour à l'unanimité

N° 2017_017:

FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT – Approbation du compte de gestion 2016

Le conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Paulette REDLER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant la présentation du budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2016 lors de la même séance du conseil municipal,

Considérant que le Receveur a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

3° **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion de l'assainissement pour l'exercice 2016, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour à l'unanimité

N°2017_018 :

FINANCES - BUDGET ASSAINISSEMENT – Approbation du compte administratif 2016 – Affectation des résultats 2016

Madame Paulette REDLER soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2016 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Paulette REDLER, élue Présidente de séance, présente par section et chapitre les crédits ouverts au budget 2016, les réalisations et les restes à réaliser, mouvements réels et mouvements d'ordre confondus.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chap.	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
011	Charges à caractère général	19 418,00	11 014,46
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00	9 995,56
65	Autres charges gestion courante	500,00	40,00
66	Charges financières	6 600,00	6 279,76
67	Charges exceptionnelles	4 600,00	4 600,00
6875	Dotations aux provisions		
	Total dépenses réelles de fonctionnement	41 118,00	31 929,78
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	11 511,00	
042	<i>Op. d'ordre entre sections (amortissement)</i>	22 448,00	22 437,03
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		75 077,00	
FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitre	Intitulés	Crédits ouverts	Réalisations
70	Produits des services	41 600,00	57 853,90
74	Dotations et participations	16 000,00	14 778,17
	Recettes réelles de fonctionnement	57 600,00	72 632,07
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	7 656,00	7 655,01
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		65 256,00	80 287,08
002	Excédent reporté	9 821,68	

RESULTAT DE L'EXERCICE SECTION FONCTIONNEMENT	25 920,27
--	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
16	Capital des emprunts	9 000,00	8 857,47	
21	Immobilisations	28 400,00	23 928,87	2 471,00
	Dépenses réelles d'investissement	37 400,00	32 786,34	
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>	7 656,00	7 655,01	
041	Opérations patrimoniales	9 000,00	9 000,00	
TOTAL DES DEPENSES		54 056,00	49 441,35	2 471,00
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	7 903,92		
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
10	Dotations, fonds divers	10 000,00	10 000,00	
13	Subventions			
16	Emprunts et dettes assimilées			
27	Créances sur transfert de droit à déduction	9 000,00	10 170,43	
	Recettes réelles d'investissement	19 000,00	20 170,43	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	11 511,00		
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre section</i>	22 448,00	22 437,03	
041	Opérations patrimoniales	9 000,00	9 000,00	
TOTAL DES RECETTES		61 959,00	51 607,46	
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			

D'où un résultat final qui s'établit comme suit :

SECTIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Opérations de l'exercice	recettes	80 287,08	recettes	51 607,46
	dépenses	54 366,81	dépenses	49 441,35
Résultat de l'exercice 2015	résultat	25 920,27	Résultat	2 166,11
Résultat de l'exercice 2015	Résultat clôture Exercice 2015	19 821,68	Cpte 001 déficit d'investissement	- 7 903,92
	Part affecté à Invest. Art. 1068	9 821,68	Excédent d'investissement	
	Reste en report Art. 002 RF	10 000,00	résultat	- 7 903,92
Résultat de clôture 2016	résultat	35 741,95	Résultat	- 5 737,81
Reste à réaliser	recettes		recettes	0,00
	dépenses		Dépenses	- 2 471,00
Résultat des reports	résultat		Résultat	- 2 471,00
Résultat global avec les reports	résultat	35 741,95	Résultat	- 8 208,81

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31,

Vu le budget primitif 2016 de la commune adopté par délibération du conseil municipal du 06/04/2016,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016, présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2016 du budget de l'assainissement présenté par Mme Paulette REDLER,

Après avoir constaté les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Mme Paulette REDLER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

• approuve le Compte Administratif de l'exercice 2016 du budget de l'assainissement dont les résultats définitifs sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	35 741,95
Section d'investissement	- 5 737,81

• reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

• vote les restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement,

• affecte le résultat de la section de fonctionnement soit **35 741,95 €** au budget primitif 2016 de l'assainissement de la manière suivante :

Affectation au crédit du compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	28 597,00
Report en fonctionnement du solde au compte 002	7 144,95

Pour à l'unanimité

Michel FEBRER présente la note synthétique budgétaire ci dessous :

Budget 2017 : note de présentation brève et synthétique

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
 - II. La section de fonctionnement*
 - III. La section d'investissement*
 - IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*
- annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 4 avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- **de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;**
- **de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;**
- **de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la Région, du Pays Vidourle Camargue (fons européens) ..., chaque fois que possible.**

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 représentent **904 442 euros** pour un budget total de **1 016 760 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières première et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 31,87% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 représentent **841 779 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
148 384€	149 352€	149 880€	150 672€	145 415€	133 264€	121 737€

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux : **463 000€** (459 238€ en 2016)

Les dotations versées par l'Etat, le département ... : **340 182€**

Autres produits de gestion courante (loyers ...) : **74 700€**

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	258200	Excédent brut reporté	96318
Dépenses de personnel	268300	Recettes des services	19050
Autres dépenses de gestion courante	97115	Impôts et taxes	535460
Dépenses financières	31000	Dotations et participations	267722
Dépenses exceptionnelles	1500	Autres recettes de gestion courante	74700
Atténuations de produits	185664	Recettes exceptionnelles	5000
Dépenses imprévues		Recettes financières	2510
Total dépenses réelles	841 779	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	11 252€	Total recettes réelles	1 000 760
Virement à la section d'investissement	163729	Produits (écritures d'ordre entre sections)	16000
Total général	1 016 760,00 €	Total général	1 016 760,00 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2016:

. Taxe d'habitation : **9,92%**

. Taxe foncière sur le bâti : **15,70%**

. Taxe foncière sur le non bâti : **50,68%**

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **463 000€**

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets

d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Recettes d'équipement	188750
Remboursement d'emprunts	155320	Recettes financières	175842
Immobilisations incorporelles	29200	Recettes d'ordre	177681
Immobilisations corporelles	318200	Restes à réaliser	101917
Autres travaux		Solde d'exécution positif reporté	119510
Total dépenses d'équipement	502720		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	19000		
Restes à réaliser	241980		
Total général	763 700,00 €	Total général	763 700,00 €

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Fin de l'aménagement de l'avenue de la Gare 168 300€
- Fin de rénovation du clocher de l'église 27 000€
- 2^{ème} tranche de la mise en accessibilité des ERP 15 000€
- Rénovation de l'éclairage public année 2 25 000€
- Extension du cimetière 70 000€
- Construction d'un 3^{ème} court de tennis 104 000€
- reconquête pastorale : débroussaillage 40 000€

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 85 000€
- de la Région / Europe : 50 000€
- du Département : 100 000€
- SMEG : 20 000€
- Autres : TC Congénies 15 000€

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes réelles de fonctionnement :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
781 963€	863 464€	912 934€	907 663€	881 363€	935 048€	946 768€

b) Dépenses réelles de fonctionnement :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
614 266€	603 832€	729 165€	709 698€	752 377€	762 525€	750 449€

c) Principaux ratios

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population	1576	1589	1600	1601	1609	1628
Recettes réelles	863 464 €	863 464 €	863 464 €	863 464 €	863 464 €	863 464 €
Recettes/pop.	547,88 €	543,40 €	539,67 €	539,33 €	536,65 €	530,38 €
Impôts	381 237 €	394 881 €	410 194 €	419 124 €	448 365 €	459 238 €
Impôts/pop.	241,90 €	248,51 €	256,37 €	261,79 €	278,66 €	282,09 €
Dépenses totales	603 832 €	729 165 €	709 698 €	752 377 €	762 525 €	750 549 €
Dépenses/pop.	383,14 €	458,88 €	443,56 €	469,94 €	473,91 €	461,03 €
Dépenses courantes	166 692,00 €	210 427,00 €	194 357,00 €	230 314,00 €	202 222,00 €	203 988,00 €
Dép, courantes /pop.	105,77 €	132,43 €	121,47 €	143,86 €	125,68 €	125,30 €
frais de personnel	195 405,00 €	201 227,00 €	210 137,00 €	215 996,00 €	244 099,00 €	245 945,00 €
Personnel/pop.	123,99 €	126,64 €	131,34 €	134,91 €	151,71 €	151,07 €

d) Etat de la dette (Population 2017=1649 habitants)

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capital restant	1 103 609,10 €	1 029 365,86 €	800 631,30 €	719 479,35 €	635 819,77 €	549 558,94 €
/ pop. 2017(*)	669,26 €	624,24 €	485,53 €	436,31 €	385,58 €	333,27 €
Amortissement	74 243,23 €	228 734,55 €	81 151,94 €	83 659,57 €	86 260,81 €	63 702,86 €
/ pop. 2017(*)	45,02 €	138,71 €	49,21 €	50,73 €	52,31 €	38,63 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à CONGENIES le 4 avril 2017

Le Maire

Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L1414-1;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens reçus des éco-organismes ou aux aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

N°2017_019 :

FINANCES : BUCGET PRINCIPAL – Vote du Budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2016 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2015, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2017 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,
- **D'approuver** le programme des investissements 2017 et leurs financements tels qu'ils apparaissent en annexe de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2016	Propositions nouvelles	Total budget 2017
011	Charges à caractère général		258 200	258 200
012	Charges de personnel et frais assimilés		268 300	268 300
014	Atténuations de produits		185 664	185 664
65	Autres charges gestion courante		97 115	97 115
66	Charges financières		31 000	31 000
67	Charges exceptionnelles		1 500	1 500
023	Virement à la section d'investissement		163 729	163 729
042	Op. d'ordre entre section (amortissement)		11 252	11 252
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 016 760	1 016 760
FONCTIONNEMENT RECETTES				

Chapitre	Intitulés	Reports de 2016	Propositions nouvelles	Total budget 2017
013	Atténuations de charges		2 500	2 500
70	Produits des services		19 050	19 050
73	Impôts et taxes		535 460	535 460
74	Dotations et participations		267 722	267 722
75	Autres produits de gestion courante		74 700	74 700
76	Produits financiers		10	10
77	Produits exceptionnels		5 000	5 000
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		16 000	16 000
TOTAL			920 442	920 442
002	Excédent reporté N-1			96 318
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				1 016 760

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2016	Propositions nouvelles	Total budget 2017
16	Capital des emprunts	180	155 320	155 500
20	Immobilisations incorporelles		29 200	29 200
21	Immobilisations	241 800	318 200	560 000
	Total dépenses réelles	241 980	502 720	744 700
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		16 000	16 000
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		3 000	3 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		241 980	521 720	763 700
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2016	Propositions nouvelles	Total budget 2017
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)		60 833	280 667
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		100 000	100 000
13	Subventions	91 917	188 750	280 667
138	Autres subv. investissement non transférables	10 000	14 000	24 000
16	Emprunts et cautions (hors 165)			
165			709	709
	Total recettes réelles	101 917	364 292	466 209
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		163 729	163 729
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre section</i>		11 252	11 252
041	<i>Opérations patrimoniales</i>		3 000	3 000
TOTAL		101 917	542 273	644 190
001	Solde d'exécution positif reporté n-1			119 510
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				763 700

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté comme ci-dessus.

Pour à l'unanimité

N°2017_020 :

FINANCES – Taux des taxes d'imposition pour l'année 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 des Services Fiscaux qui donne les renseignements suivants :

- les bases d'imposition de l'année précédente et les taux appliqués,

- les bases prévisionnelles d'imposition pour l'exercice courant,
- le montant des allocations compensatrices versées par l'état en matière d'exonération des taxes locales,

Vu l'état de notification n° 1259 des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **de maintenir** les taux d'imposition de 2016
- **de fixer** le produit fiscal 2017 à la somme de **463 048€** de la manière suivante :

	Bases prévisionnelles 2017	Taux 2016 Pour mémoire (%)	Taux 2017 (%)	Produits attendus 2017
Taxe d'habitation	2 310 000	9,92	9,92	229 152
Taxe foncier bâti	1 381 000	15,70	15,70	216 817
Taxe foncier non bâti	33 700	50,68	50,68	17 079
Produit fiscal attendu pour 2017				463 048

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions

Pour à l'unanimité

N°2017_021 :

FINANCES - Fixation du taux horaire moyen applicable aux travaux en régie pour l'année 2017

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M 49,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les employés des services techniques municipaux sont amenés à réaliser des travaux qui auraient pu être réalisés par une entreprise.

Ces travaux réalisés mettant en œuvre des moyens matériels et humains (outillage ou fournitures acquis ou loués) peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supporté au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement.

Il en résulte une opération d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement et de percevoir le FCTVA sur l'ensemble des travaux exception faite des frais de personnel.

Il convient de procéder à la fixation du taux moyen horaire des agents intervenants dans le cadre de ces travaux en régie selon la catégorie de personnel.

La position statutaire des agents restant inchangée par rapport à 2016, il est proposé au conseil municipal de maintenir pour l'année 2017, le coût horaire moyen des travaux en régie de 2016 soit 16,70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De maintenir** la moyenne horaire applicable aux travaux en régie à **16,70 €** pour l'année 2017,
- **De dire** que la valeur de la main d'œuvre incorporée aux travaux d'investissements réalisés en régie, sera déterminée en fonction du nombre d'heures de travail consacrées par les agents aux investissements réalisés en régie,
- **De dire** qu'en fin d'exercice, le montant calculé des frais afférents aux agents au suivi et à la réalisation de ces travaux en régie sera porté au débit du chapitre 21 par le crédit du compte 722, par opération d'ordre budgétaire,
- **De prendre acte** que le montant des charges ainsi transférées fera l'objet d'un état spécial conformément à l'instruction budgétaire M14,
- **D'approuver** les taux ainsi définis.

Pour à l'unanimité

N°2017_022 :

FINANCES – Budget annexe de l'assainissement – Budget primitif 2017

Le budget primitif 2017 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2016 en fonctionnement et en investissement, ainsi que les restes à réaliser.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 à L.2341-1,

Vu la délibération de ce jour, approuvant le compte administratif 2016, et décidant de l'affectation des résultats,

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **De voter** par chapitre le budget primitif 2017 de l'assainissement, équilibré en dépenses et en recettes par section de la manière définie ci-après,

- **D'approuver** le programme des investissements 2017 et leurs financements tels qu'ils apparaissent en annexe de la présente délibération.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2016	Propositions nouvelles	Total budget 2017
011	Charges à caractère général		18 500	18 500
012	Charges de personnel et frais assimilés		10 000	10 000
65	Autres charges gestion courante		500	500
66	Charges financières		6 300	6 300
68	<i>Dotations aux prov. et aux dépréciations</i>		5 000	5 000
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		20 000	20 000
042	<i>Op. d'ordre entre section (amortissement)</i>		23 500	23 500
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			83 800	83 800
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre	Intitulés		Propositions nouvelles	Total budget 2017
70	Produits des services		54 000	54 000
74	Dotations et participations		15 000	15 000
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		7 656	7 656
TOTAL			76 656	76 656
002	Excédent reporté			7 144
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				83 800

SECTION D'INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre	intitulé	Reports de 2016	Propositions nouvelles	Total budget 2017
16	Capital des emprunts		9 300	9 300
21	Immobilisations	2 471	48 933	51 404
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections</i>		7 656	7 656
041	<i>Op. patrimoniales</i>		4 000	4 000
TOTAL		2 471	69 889	72 360
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1			5 737
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				78 097
INVESTISSEMENT RECETTES				
Chapitre	intitulés	Reports de 2016	Propositions nouvelles	Total budget 2017
10	Dotations, fonds divers			
106	Excédents de fonctionnement capitalisés		28 597	28 597
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts			
27	Autres immobilisations financières		2 000	2 000
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		20 000	20 000
040	<i>Op. d'ordre de transfert entre les sections</i>		23 500	23 500
041	<i>Op. patrimoniales</i>		4 000	4 000
TOTAL			78 097	78 097
001	Solde d'exécution			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			78 097	78 097

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif de l'assainissement de l'exercice 2017 arrêté comme ci-dessus.

Pour à l'unanimité

N°2017_023 :

Dissolution du S.I.A.P.V. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Plaine de la Vaunage)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Vu le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I) du Gard du 9 octobre 2015,

Vu la délibération n° 2015/57 du 2 décembre 2015, qui donne un avis concernant le projet de S.D.C.I,

Vu le compte-rendu de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale du Gard, en date du 5 février 2016 qui adopte l'amendement au projet de dissolution du S.I.A.P.V.,

Vu l'avis du S.I.A.P.V. qui approuve la dissolution du syndicat au 31 décembre 2017,

Vu le départ de M. Georges WATTECAMPS, agent technique, au 1^{er} juillet 2017,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la dissolution du S.I.A.P.V.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide de donner un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Plaine de la Vaunage au 31 décembre 2017.

Pour à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

C.C.P.S :

* Calendrier communautaire prévisionnel pour le deuxième trimestre 2017

* Note financière du Budget Primitif 2017

* Note de synthèse du Conseil Communautaire du 30 mars 2017

* Syndicat Mixte pour l'Etude et l'Aménagement du Bois de Minteau à Calvisson

* Compte rendu du Conseil Syndical du 13 décembre 2016

DIVERSES REVUES ET AUTRES DOCUMENTS SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55

Affiché le 5 avril 2017